

ANNEXE 2 FICHE PROJET POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

PROJET DÉPARTEMENTAL :

Le projet départemental doit être décliné du projet territorial élaboré par la ligue, lui-même décliné du projet fédéral.

Attention :

Le projet départemental doit s'inscrire dans le projet territorial, décliné du projet fédéral, qui précise les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux.

Seules les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux pourront faire l'objet de demandes de subvention par ces derniers.

Vous pouvez déposer jusqu'à 5 fiches action maximum

Attention : Toute action à laquelle ne seront pas associés un ou plusieurs indicateurs d'évaluation ne pourra être prise en compte.

Seuls les indicateurs quantitatifs mentionnés dans le tableau suivant sont, à minima, éligibles.

* Pour rappel :

- 10 % de l'enveloppe PSF doivent être attribués à des projets accessibles aux personnes en situation de handicap (champ type (validité) : « public en situation de handicap / parasport »)
- 20% de l'enveloppe PSF doivent être attribués à des projets favorisant la féminisation (champ genre : « majoritairement féminin »)

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – AIDE AU PROJET

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION

Intitulé de l'action	Description de l'action	Indicateur(s)
<p>Recruter et fidéliser de jeunes pratiquants (J8 à J16)</p>	<p>Toute action visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● augmenter significativement le nombre de licenciés dans les catégories jeunes (J8 à J16) ● créer/dynamiser de nouvelles structures <p>Activités scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rame en 5^{ème} se jette à l'eau ou Rame en 5^{ème} avec une finalité en bateau (journée au club/ « finale ») - Cycles scolaires <p>Animations estivales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stages de d'animation pour les jeunes licenciés J8-J16 - Accueil de centres de loisirs sur les nouveaux sites de pratique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de classes ayant participé à R5 se jette à l'eau ou à une finale en club ● Nb de cycles et de titres scolaires ● Nb de jeunes scolaires ayant pris une licence fédérale (A, D, S) ● Nb de titres initiation ou centre de loisirs ● Nb de jeunes ayant pris une licence fédérale suite à ces activités

	<p>Offre jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'étapes de l'offre jeune en incitant tous les clubs à y participer avec un maximum de jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb d'étapes de l'offre jeune organisées ● Nb de clubs participant ● % des jeunes licenciés des catégories J10-J14 ayant participé à ces épreuves
Développer le beach rowing	<p>Toute action visant à développer fortement cette nouvelle pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stages - Animations et promotion - Formation des encadrants 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de stages ● Nb de participants aux stages ● Nb d'actions de promotion et de participants ● Nb de personnes formées
Développer le para-aviron (cocher champ « public en situation de handicap / parasport »)	<p>Toute action visant à développer la pratique en faveur des publics en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de promotion et de détection - Organisation de compétitions/randonnées ouvertes aux para <p>NB : tous les clubs accueillant des sportifs para sur le territoire régional doivent être inscrits sur le handiguide des sports. Ils sont également invités à s'inscrire dans le programme « Club inclusif » déployé par le CPSF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de structures recensées sur le handi-guide ● Nb d'actions de promotion ● Nb d'événements accessibles aux para
Organiser des manifestations sportives pour tous les publics afin de favoriser la progression de chaque pratiquant	<p>Toute organisation d'événements permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'animer la pratique rivière, mer, beach rowing, indoor, para-aviron, banc fixe - de formaliser un parcours de progression pour les rameurs <p><i>* Les inscriptions à ces compétitions doivent impérativement être réalisées sur le serveur fédéral</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb d'événements sportifs organisés ● Nb de clubs participant ● Nb d'inscrits
FORMATION		
Formation des bénévoles	<p>Toute formation, à destination des bénévoles, visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et mettre en œuvre la formation fédérale - Accompagner la formation professionnelle - Former à la sécurité <p>Le CD doit suivre le plan de formation territorial indiquant l'organisation de la formation avec l'implication de la ligue, des CD et des clubs (mise en œuvre, prise en charge financière). Ce plan doit entre autre présenter comment est assurée la coordination des niveaux éducateur et initiateur fédéral.</p> <p>* Les identités des personnes formées seront obligatoirement indiquées au moment de la justification de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de sessions de formation, nb de personnes formées, nb de personnes diplômées ● Actions de tutorat, nb de stagiaires en formation professionnelle ● Nb de stagiaires (permis, PSC1)

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2
PROMOTION DU SPORT SANTÉ**

ACTIONS SPORT SUR ORDONNANCE

<p>Développement du dispositif « sport sur ordonnance »</p>	<p>Toute action visant à faire connaître et prendre en compte l'aviron dans le dispositif du « sport sur ordonnance », en faveur des patients atteints d'affection de longue durée (ALD), en corrélation avec les dispositifs régionaux et la réglementation en vigueur.</p> <p><i>* Sont également éligibles, les actions visant à promouvoir l'intérêt de la pratique de l'aviron, comme pratique Régulière Adaptée Sécurisante et Progressive (RASAP), auprès du grand public et des professionnels de santé.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb d'actions réalisées ● Nb de patients licenciés concernés ● Nb de clubs labellisés aviron santé
--	--	---

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE**

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

<p>S'engager dans une démarche d'inclusion des publics éloignés des pratiques sportives</p>	<p>Toute action permettant à un public résidant en QPV ou en ZRR de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrir l'aviron - s'engager dans une pratique sportive régulière. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de conventions signées (minimum 4 séances), ● Nb de pratiquants ● Nb de prise de licences D ou A
<p>Féminiser la direction des structures, l'encadrement et l'arbitrage</p>	<p>Toute action favorisant la prise de responsabilité des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tutorat, partage de bonnes pratiques, création de binôme - Accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de femmes accédant à un poste d'élue au CD ou à la ligue, d'arbitre, d'encadrante
<p>Lutter contre toute forme de violence</p>	<p>Toute action de sensibilisation, de formation, à destination des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dirigeants, - encadrants - licenciés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de sessions de sensibilisation ● Nb de personnes sensibilisées
<p>Mettre en place des actions de lutte contre le changement climatique</p>	<p>Mettre en place des actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des manifestations éco-responsables - Déploiement de l'action Avi'Nature 	<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de participants ● Actions engagées sur le DD